

## **ARTICLE 25**

Aucune assemblée ne pourra apporter de modifications aux statuts sans que la ou les propositions ne soient acceptées par une majorité des 2/3 des votants, présents ou représentés.

Si une Assemblée Générale, Ordinaire ou extraordinaire, devait statuer sur la dissolution de l'Association, la majorité des votants pour cette résolution devra être au minimum des 3/4 des votants, présents ou représentés.

## **ARTICLE 26**

En cas de dissolution, comme il est dit dans l'article 25, si il existe un actif après liquidation, il en sera disposé en faveur d'un ou de plusieurs groupements automobiles ou d'une œuvre de bienfaisance. Il ne pourra jamais y avoir de répartition entre les membres du club.

## **ARTICLE 27**

Le montant de cotisation annuelle est fixé par le bureau.

## **ARTICLE 28**

Toute admission d'un membre implique, par ce dernier, la complète adhésion aux Statuts et Règlement Intérieur en vigueur dans le club.

## **ARTICLE 29**

Les membres actifs prennent l'engagement d'honneur d'accepter le bureau comme juge absolu de toutes contestations qui pourraient survenir entre eux.

## **ARTICLE 30**

La qualité de membre se perd par : démission, décès, radiation prononcée par le bureau pour non paiement des cotisations ou pour autre motif disciplinaire.

## **ARTICLE 31**

Aucune sanction ne pourra être prononcée par le bureau sans que l'intéressé ait été appelé et entendu par le bureau. En cas de refus de comparaître, le bureau statuera par défaut.

## **ARTICLE 32**

Le prêt de la carte ou de l'insigne de membre est formellement interdit. Tout membre qui aura contrevenu à cette disposition sera radié de droit du club.

## **ARTICLE 33**

Un règlement intérieur destiné à fixer les modalités pratiques d'administration interne de l'association est établi par le bureau constitutif.

Les modifications éventuelles devront donner lieu à approbation par l'assemblée générale à la majorité des 2/3 des votants.

En cas de conflit entre le règlement intérieur et les Statuts, ce sont les statuts qui prévalent.

PV